

(A)

(N^o 134.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget des Dotations de 1848, un crédit supplémentaire de 21,015 fr. 82 c.

(Voir les N^{os} 217 et 223 de la Chambre des Représentants, et le N^o 123 du Sénat.)

MESSIEURS,

Vous nous avez renvoyé l'examen du Projet de Loi accordant un crédit supplémentaire de 21,015 fr. 82 c., pour le renouvellement et la restauration du mobilier de la Cour des Comptes, détruit par l'incendie du 7 novembre 1846.

Le Projet de Loi n'impose aucune charge nouvelle à l'État. Il porte textuellement que la dépense sera couverte au moyen de l'indemnité de même somme qui a été versée dans la caisse de l'État, par la société qui avait assuré le mobilier de la Cour des Comptes.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet, à l'unanimité.

DE RIDDER.

Le Baron A. DAMINET.

Le Baron H. DELLAFAILLE.

Le Comte J. DE BAILLET, Rapporteur.